

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2016

---

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ -  
(N° 4178)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS28

présenté par  
M. Touraine, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après la première occurrence du mot :

« à »,

insérer les mots :

« un établissement agréé dans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel